

# Conditions Générales de Services de mes-droits.fr

## 1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après les "CGS") ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société GROUPE ULYSSE (ci-après "la Société"), met à disposition de la SELAS GCMB Avocats (ci-après « le Cabinet ») le site internet mes-droits.fr et son application associée app.mes-droits.fr, permettant à ses Utilisateurs (ci-après « le client ») d'utiliser des services de simulation et de réclamation de taxes foncières, taxes sur les logements vacants et taxes sur les résidences secondaires.

La Société est immatriculée au registre du commerce sous le numéro SIRET 981 654 932 00012, et son siège social est situé au 6 rue Delabordère, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Le Cabinet est immatriculé au registre du commerce sous le numéro SIRET 917 782 005 00032, et son siège social est situé au 139 Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

En utilisant la Plateforme, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGS et les accepter sans réserve.

## 2. Définitions

- Cabinet : désigne le cabinet d'avocat GCMB Avocats.
- Commande : désigne la commande conclue entre la Société et le Client. Elle consiste en l'action de confirmer la demande de réclamation sur la foi des informations saisies et procéder au paiement dans les conditions définies aux présentes.
- Plateforme : désigne l'application app.mes-droits.fr.
- Société : désigne GROUPE ULYSSE, société commerciale effectuant une activité connexe à l'exercice de la profession d'avocat et bénéficiaire d'une licence d'utilisation exclusive de la Plateforme.
- Utilisateur : désigne toute personne physique ou morale utilisant les services proposés par la Plateforme.
- Service de Simulation : désigne le service permettant au Client d'obtenir une estimation de la taxe foncière, de la taxe sur les logements vacants ou de la taxe sur les résidences secondaires sur la base des informations fournies.
- Service de Réclamation : désigne le service permettant au Client de déposer une demande de réclamation auprès de l'administration fiscale pour corriger un montant surévalué de taxe foncière, de taxe sur les logements vacants ou de taxe sur les résidences secondaires.

## 3. Parties Prenantes

- GCMB Avocats : Le cabinet d'avocats.
- GROUPE ULYSSE : la Société effectuant une activité connexe à l'exercice de la profession d'avocats.
- Le Client : toute personne physique ou morale (par le biais de l'un de ses représentants) utilisant les services proposés par la Plateforme.

#### **4. Description du Service**

La Société met à la disposition du Client une application permettant de réaliser une prestation de service en ligne consistant à simuler le montant d'une taxe locale relative à un local d'habitation et effectuer une demande de réclamation auprès d'un Service des impôts fonciers dans les conditions prévues par les articles 1380 et suivants du CGI (Code général des impôts) et R198-10 du Livre des procédures fiscales.

Les étapes de la procédure de réclamation proposée par la Société sont les suivantes :

- Le Client effectue une simulation en ligne pour obtenir une estimation provisoire de sa taxe foncière, taxe sur les logements vacants ou taxe sur les résidences secondaires.
- Une estimation provisoire est fournie sur la base des informations initiales saisies par le Client.
- Le Client crée un espace personnel et renseigne les informations d'identité nécessaires.
- Le Client a l'occasion de modifier les informations relatives au bien préalablement saisies et de les valider.
- Le Client téléverse une copie de l'avis de taxe locale concernée par la demande de réclamation.
- Le Client signe un mandat autorisant la Plateforme à obtenir l'ensemble des informations fiscales relatives au bien auprès de l'administration fiscale.
- Sur la base des informations obtenues, l'estimation provisoire est mise à jour en une estimation définitive.
- Le Client peut choisir de confirmer la demande de réclamation sur la foi des informations obtenues des services de l'Administration.
- Le Client effectue le paiement en ligne pour valider la démarche de réclamation.
- La Plateforme peut demander au Client des informations ou documents complémentaires. Ces documents peuvent être des contrats (bail, prestations, travaux, relevés d'assurance), factures (travaux, électricité, gaz), photographies (bien, ville, dépendances), devis (entreprise), informations du syndic ou

informations de l'assemblée des copropriétaires et, plus généralement, tout justificatif permettant d'alléguer les informations renseignées par le Client.

- L'administration fiscale rend sa décision d'acceptation partielle, totale ou de rejet.

La procédure de réclamation ne pourra concerner que les taxes locales portant sur un local d'habitation tel qu'étayé aux articles 324 D et 324 E à l'exception des propriétés non-bâties.

La procédure de réclamation s'applique aussi bien aux taxes locales faisant l'objet d'un prélèvement à échéance, mensuel que spontané, dans les conditions des articles L252A et R252-3 du Livre des procédures fiscales.

La procédure ne pourra concerner qu'un local d'habitation (maison ou appartement), dépendances comprises, par demande de réclamation, peu important si plusieurs locaux figurent sur le même avis de taxe.

La Plateforme n'a pas vocation à effectuer des réclamations lorsque la taxe locale concernée est sous-évaluée mais le Client peut l'utiliser afin de rectifier une situation fiscale auprès de l'Administration.

La décision d'acceptation ou acceptation partielle peut donner lieu à remboursement d'un impôt trop-payé et/ou au dégrèvement d'un impôt futur.

La demande est effectuée dans les conditions disposées à l'article R198-10 du Livre des procédures fiscales. L'Administration dispose, dès réception du courriel de réclamation, de 6 mois afin d'apporter une décision. En cas de rejet total ou partiel, la décision doit être motivée. Les décisions de l'administration sont notifiées dans les mêmes conditions que celles prévues pour les notifications faites au cours de la procédure devant le tribunal administratif.

Le Client, comme tout contribuable, est fondé à introduire une action contentieuse devant le tribunal compétent dans le délai de deux mois à partir du jour de la réception de l'avis par lequel l'administration notifie la décision prise sur sa réclamation, s'il ne l'a pas reçu, le délai est porté à 6 mois, conformément à l'article R199-1 du Livre des procédures fiscales.

La réclamation s'applique exclusivement à l'année en cours à la date de la demande et, dans certains cas, à la dernière année écoulée (Année « N » - 1) lorsque le nouvel avis de taxe de l'année en cours n'a pas été édité et réceptionné par le Client. La décision de l'Administration ne vaut que pour les années visées à la date de la demande et ne saurait être appliquée aux années précédentes ni aux années à venir. Il incombe au Client d'effectuer une déclaration de la décision obtenue auprès de son Service des impôts fonciers depuis sa messagerie Impôts.gouv ou par tout moyen.

## **5. Nature du Service**

La Plateforme agit uniquement comme intermédiaire entre le Client et l'administration fiscale, sans fournir de conseil juridique ou fiscal personnalisé.

Les informations et résultats fournis sont strictement basés sur les données communiquées par l'Utilisateur, et la Plateforme n'assume aucune obligation de vérification ou d'évaluation de ces informations.

Les services sont rendus sur la base de l'application de la législation fiscale en vigueur, sans garantie quant au résultat final, lequel dépend exclusivement de l'administration fiscale et du bienfondé des demandes du Client.

## **6. Accès aux Services**

L'accès au simulateur est gratuit et sans inscription.

L'obtention d'une simulation définitive est gratuite mais nécessite une inscription et la signature d'un mandat de représentation permettant de solliciter l'ensemble de la documentation pour le compte du Client.

La demande de réclamation est effectuée au travers d'une Commande sur le site mes-droits.fr.

Le service sera fourni dans un délai maximum de quatorze jours.

Avant la validation de la Commande, le Client doit lire et accepter expressément les présentes CGS, en cochant la case « *Je reconnais avoir lu les conditions générales de service et les accepte sans réserve.* »

En application de l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client accepte que le Service soit pleinement exécuté avant la fin du délai légal de rétractation de quatorze jours et renonce expressément à se prévaloir dudit droit et de son exercice.

L'accord exprès du Client au renoncement de ce droit sera recueilli par la Société à travers une case à cocher par le Client à la confirmation de sa Commande.

La réalisation de la Commande du Client fera systématiquement l'objet d'une notification sur l'Espace client de app.mes-droits.fr comprenant l'édition d'une facture récapitulant l'élément de la commande. Le suivi de la commande du Client ainsi que les éventuelles demandes à fournir, sur demande de l'Administration, se déroule sur son Espace client.

Tous les documents seront conservés sous format électronique le temps strictement nécessaire à leur finalité et au regard des éventuelles prescriptions légales.

L'accès aux documents est assuré au Client en contactant la Société par courriel à l'adresse suivante : [contact@mes-droits.fr](mailto:contact@mes-droits.fr).

La Commande du Client ne sera validée qu'à la suite d'un processus en deux étapes. Le Client devra, par un premier clic, valider sa Commande et par un second clic, confirmer définitivement son consentement.

## **7. Honoraires**

### **7.1. Formules**

#### **7.1.1. Formule Standard**

Le Cabinet percevra un honoraire forfaitaire de soixante-six euros et cinquante-huit centimes hors taxe (66,58€HT). Cet honoraire sera majoré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) aux taux en vigueur à la date de facturation.

En application de l'article 10 alinéa 1 de la Loi du 31 décembre 1997 modifié par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015, les présentes conditions détaillent le mode de détermination des honoraires couvrant les diligences prévisibles.

Il couvre les diligences énumérées ci-après, qui correspondent aux étapes strictement nécessaires à l'aboutissement de la mission dont est saisi le Cabinet :

- Frais de gestion de la plateforme
- Demande et réception des documents et informations du Client
- Envoi d'un dossier de réclamation
- Outils de simulation et comparaison

Il est en outre convenu que l'intervention du Cabinet, dans le cadre de la procédure susvisée, ne concernera que la réclamation amiable relative à la taxe locale concernée relative à l'avis de taxe fourni par le Client.

Sont exclues du forfait toute autre forme de prestations et notamment, sans s'y limiter :

- Conseils relatifs à la fiscalité du Client
- Optimisation fiscale
- Assistance ou représentation devant une juridiction
- Recours devant la Cour d'appel ou une haute-cour

Les sommes facturées ont un caractère forfaitaire et aucun remboursement ne pourra être accordé.

Les informations bancaires du Client ne sont pas conservées par le Cabinet, en application de la politique de gestion des Données personnelles du Site.

#### **7.1.2. Formule Premium**

Le Cabinet percevra un honoraire discuté librement avec le Client en fonction de la complexité de son dossier et de la quantité de travail anticipée.

Afin de prendre attache avec le Cabinet, le Client doit effectuer un paiement de quarante et un euro et soixante sept centimes hors taxe (41,67€HT). Cet honoraire sera majoré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) aux taux en vigueur à la date de facturation. Cette prestation vise à déterminer, conjointement avec un avocat ou un membre du Cabinet, les besoins exprimés par le Client.

### **7.2. Modalités de règlement**

Le règlement du Service s'effectue à chaque Commande par carte bancaire, par l'intermédiaire d'un établissement financier assurant la sécurité des paiements en ligne.

Le règlement est immédiat et préalable à la fourniture du service.

La Commande validée par le Client ne sera considérée comme définitive que lorsque les centres de paiement concernés auront donné leur accord. En cas de refus desdits centres, la Commande sera automatiquement annulée.

### **7.3. Réclamation impossible par le fait du Client**

Lorsque la contestation est rendue impossible en raison du non-respect par le Client des obligations pesant sur lui en application de la loi ou des présentes conditions générales, aucun remboursement ne pourra être effectué, le montant forfaitaire, payé à la Commande, étant conservé par le Cabinet en dédommagement des frais de gestion administrative du dossier.

### **7.4. Dessaisissement**

En application de l'article 10 du Décret du 12 juillet 2005, lorsque la mission du Cabinet est interrompue avant son terme, il a droit au paiement des honoraires dus dans la mesure du travail accompli. Le Cabinet se réserve ainsi la faculté de conserver le montant forfaitaire payé à la Commande en dédommagement des frais de gestion administrative du dossier.

### **7.5. Contestation des honoraires**

Toute contestation concernant le montant et le recouvrement des honoraires, frais et débours du Cabinet ne peut être réglée, à défaut d'accord entre les Parties, qu'en recourant à la procédure prévue aux articles 174 et suivants du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat.

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Paris est saisi à la requête de la Partie la plus diligente.

Il est expressément convenu entre les Parties qu'en cas de contestation, le montant des honoraires, frais et débours, calculé comme prévu dans la Convention, et restant dû au Cabinet, doit être consigné entre les mains du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Paris dans l'attente d'une décision définitive de fixation des honoraires, frais et débours.

## **8. Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- Ne transmettre d'avis de taxe locale que s'il en a été personnellement destinataire, qu'il l'ait payé ou non. Il ne peut effectuer de commande (la réclamation) pour le compte d'une tierce personne.

- Adresser, via son espace client, tout courrier, courriel ou information qu'il reçoit à la suite de la réclamation.
- Reconnaître qu'il n'a pas procédé lui-même ou par un mandataire, antérieurement ou postérieurement à la Réclamation, à une demande.
- Ne renseigner que des informations exactes, précises et susceptible d'être justifiées par la production d'un document (photographie, facture, contrat, devis, courrier, relevés et tout autre support véritable).
- Vérifier la nature, le contenu et la qualité des documents déposés pour transmission à l'Administration.
- S'abstenir de requérir la transmission du dossier de réclamation, documents et écritures objet du service de réclamation et effectués en son nom.
- Renoncer expressément à toute participation à la procédure amiable sans demande de l'Administration ou de la Société.

En cas de diffusion ou publication sur internet, et de manière générale sur tout support, des captures d'écran de app.mes-droits.fr et/ou tout échange avec l'équipe mes-droits.fr, le Cabinet se réserve le droit d'engager la responsabilité civile du Client.

Le Cabinet se réserve le droit de refuser un dossier envoyé par le Client qui ne respecterait pas les engagements précités et de ne pas procéder au remboursement des honoraires versés si des diligences ont été réalisées, en application de l'article 9 des présentes conditions générales.

## **9. Obligations de la société**

La Société fournit au Client un Service gratuit de simulation et un Service payant de demande de rectification, portant tous deux sur la taxe locale applicable aux locaux d'habitation, à l'exclusion du non-bâti.

Le Service se limite strictement à une fonction d'intermédiation entre l'Administration et le Client, consistant à mettre à disposition du Client un outil conforme à la législation et à la doctrine fiscale en vigueur. L'objet du Service est uniquement d'envoyer, au nom du Client, un dossier de réclamation à l'Administration portant sur les éléments du calcul de la taxe afin de permettre, le cas échéant, une rectification juste du montant de celle-ci. La Société n'effectue aucune analyse, vérification, ni évaluation des informations fournies par le Client, lesquelles restent sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Le Service comprend également la transmission au Client de toute demande émanant de l'Administration, notamment les demandes de justifications complémentaires, et la sollicitation des éléments requis de la part du Client. La Société ne peut en aucun cas être tenue responsable des conséquences d'un défaut de réponse ou d'une réponse incomplète ou erronée du Client. La responsabilité de la Société se limite exclusivement à l'envoi de la demande de rectification et des communications reçues de l'Administration.

Le Cabinet se réserve la faculté de proposer au Client des prestations autres à des conditions qu'ils détermineront ultérieurement, une telle prestation sortant du champ d'application des présentes conditions générales.

La Société se réserve le droit d'interrompre momentanément le Service, notamment pour des raisons de maintenance. Le Client est avisé que cette circonstance pourrait occasionner un délai additionnel dans le traitement de sa contestation.

## **10. Responsabilité**

La Société, Le Cabinet sont responsables de plein droit des obligations déterminées par les présentes conditions générales.

La Société est également responsable pour tout dommage direct, matériel et prévisible de quelque nature qu'il soit, mais uniquement dans le cadre de la fourniture des Services.

Toutefois, il est précisé que ni la Société ni le Cabinet n'est responsable :

- En cas de dommages qui résulteraient du fait d'un Utilisateur et/ou d'un Client et/ou d'un tiers et/ou d'un cas de force majeure ou pour tout autre événement indépendant de sa volonté empêchant l'utilisation de la Plateforme ;
- En cas de dommages indirects au sens de l'article 1231-4 du Code civil ;
- En cas de résiliation unilatérale du Service par le Cabinet, rendant la Plateforme temporairement ou définitivement inaccessible.

De plus, le Cabinet n'est pas responsable concernant :

- L'exactitude des données fournies par le Client ;
- Les conséquences en cas de défaillance et/ou faille de sécurité des équipements d'un Utilisateur et/ou Client (ordinateur, téléphone, etc.) ;
- Les conséquences en cas d'interruption ou de défaillance du réseau internet et/ou des services d'accès à internet ;
- Les négligences graves dans l'utilisation du Service par le Client (notamment en cas de non-respect des préconisations de sécurité dans le cadre de l'utilisation de la solution de paiement sécurisé), ou du fait d'agissements frauduleux et/ou intentionnels du Client ;
- Les conséquences du non-respect des consignes d'utilisation préconisées par les présentes, s'agissant de la prise des photographies (document propre, bonne luminosité, netteté de la photographie, cadrage parfait) qui doivent être respectées pour que la demande puisse prospérer ;
- Les conséquences du non-respect des consignes d'utilisation préconisées par la Société et, de façon générale, de toute utilisation du Service par un Utilisateur

non conforme aux stipulations des conditions générales d'utilisation de l'Application.

Les informations en rapport avec la Commande sur l'Application font l'objet d'un traitement automatisé de données, dont l'objectif est la lutte contre la fraude à la carte bancaire et dont le responsable est le prestataire de paiement Mollie B.V.. Pour plus d'informations concernant ce traitement, il est renvoyé à la politique de gestion des Données personnelles de celui-ci (<https://www.mollie.com/fr/privacy>). Ce traitement automatisé de données à objectif de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

## **11. Service client**

Un service client est disponible et permet au Client d'obtenir de l'aide et des informations sur le suivi de son dossier, sur des factures ou pour soulever les garanties dont il disposerait.

Le Service Client est accessible à l'adresse suivante : [contact@mes-droits.fr](mailto:contact@mes-droits.fr).

Il est précisé qu'aucun standard téléphonique n'est mis en place pour répondre aux sollicitations des clients de l'Application. Le standard téléphonique du Cabinet ne pourra pas être sollicité pour obtenir des informations sur les dossiers ouverts via [app.mes-droits.fr](http://app.mes-droits.fr).

## **12. Propriété intellectuelle**

Les marques, logos, signes, ainsi que l'ensemble des contenus de l'Application (textes, images, sons, etc.) sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle, notamment par le droit d'auteur, au bénéfice du Cabinet. Le Client s'engage à ne pas enfreindre ces droits par tout acte susceptible de porter atteinte à la propriété intellectuelle du Cabinet.

Le Client doit obtenir l'autorisation préalable du Cabinet pour toute reproduction, publication ou copie des divers contenus. Il s'engage à utiliser les contenus de l'Application strictement à des fins privées, toute utilisation à des fins commerciales et publicitaires étant formellement interdite.

Toute représentation, totale ou partielle, de l'Application par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation expresse du Cabinet, constituerait un acte de contrefaçon, sanctionné par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## **13. Protection des Données Personnelles**

La Société traite les données personnelles des Clients conformément aux exigences du RGPD. Les informations recueillies sont strictement confidentielles et ne sont utilisées que dans le cadre des services offerts par la Plateforme. Pour plus de détails, le Client peut consulter la politique de confidentialité disponible sur le site [mes-droits.fr](http://mes-droits.fr).

## **14. Modification des CGS**

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGS. Les modifications seront applicables dès leur mise en ligne sur mes-droits.fr. Le Client est invité à consulter régulièrement les CGS pour prendre connaissance des éventuelles modifications. En continuant d'utiliser la Plateforme après ces modifications, le Client accepte les nouvelles CGS.

### **15. Loi Applicable et Jurisdiction Compétente**

Les présentes CGS sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation ou exécution, les parties tenteront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français du ressort de la Cour d'appel de Paris.

### **16. Démarchage téléphonique**

En conformité avec l'article L223-2 du Code de la consommation, le Client a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, également connue sous le nom de « Bloctel ». Cette liste vise à protéger les consommateurs contre les appels téléphoniques non sollicités à des fins commerciales.

### **17. Force majeure**

La Société ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution des obligations énoncées dans les présentes conditions générales due à un cas de force majeure (notamment, perturbation ou grève totale ou partielle, notamment des services postaux et moyens de transport ou de communications) tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

La Partie défaillante notifiera à l'autre Partie sans délai et fera tout son possible afin de limiter tout dommage qui pourrait résulter de cette situation.

### **18. Langue**

Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française.

En cas de traduction des présentes conditions générales et dans le cas d'un litige, d'une difficulté dans le contrat ou d'un besoin d'interprétation quelconque, la version française de celles-ci prévaudra sur toute traduction.

### **19. Assurance**

La police Responsabilité civile professionnelle, souscrite automatiquement par le barreau de Paris auprès de MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES - MMA IARD SA lorsque l'avocat s'inscrit au barreau, couvre les fautes, omissions, ou négligences nécessairement involontaires commises par l'avocat dans le cadre de l'exercice normal de la profession. Celui-ci s'entend, sauf fiducie ou représentation fiscale, de l'ensemble des activités autorisées à l'avocat par le RIN.

La garantie est plafonnée à 4 000 000 € par sinistre.

La victime doit apporter la preuve d'une faute, d'un préjudice et d'un lien de causalité, les tribunaux appréciant le montant des indemnités en fonction de la perte de chance causée par la faute de l'avocat.

## **20. Clause de Nullité Partielle**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGS sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## **21. Médiateur de la consommation**

Conformément aux dispositions des articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a la possibilité, en cas de litige, de recourir gratuitement au Médiateur de la consommation auprès du Conseil National des Barreaux (CNB).

Adresse postale : CNB - Médiateur à la consommation - 180 boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Adresse e-mail : [mediateur@mediateur-consommation-avocat.fr](mailto:mediateur@mediateur-consommation-avocat.fr)

Site internet : <https://mediateur-consommation-avocat.fr>

Le Client est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès du Cabinet par une réclamation écrite adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

***Version à jour depuis le 24 octobre 2024.***